



9.13

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{er} AVRIL 2014

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013
3. Assermentation d'un conseiller (M. Olivier Pittet)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Statuts de la société de la Centrale de chauffage à distance Froideville SA
7. Préavis 151/2014 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de rénovation du refuge du F.C. Froideville-sport à Pré Camuz
8. Préavis 152/2014 demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'aménagement et l'équipement du local communal de « Belle Vue », chemin du Réservoir 2
9. Nomination d'un suppléant à la commission de gestion
10. Nomination d'un délégué à l'association du SDIS Haut-Talent et d'un suppléant
11. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la Secrétaire, au public.

A l'ordre du jour proposé dans la convocation, il apporte les modifications suivantes :

- point 3. Assermentation de deux conseillers (M. O. Pittet et M. Jean-Jacques Streit), une démission d'un conseiller étant parvenue au bureau entre temps
- point 7. Préavis No 151/2014 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de rénovation du refuge du F.C. Froideville-sport à Pré Camuz. Ce dernier est retiré par la Municipalité, il y a lieu de le supprimer. Les deux points suivant deviennent 7 et 8
- point 9. (à ajouter) Nomination d'un suppléant à la commission des finances
- point 10. (à ajouter) Nomination d'un délégué à l'AET

Les deux derniers points deviennent 11 et 12.

Il n'y a pas de réaction de la part de l'assemblée, l'ordre du jour sera suivi tel que modifié.

1. Appel

Présents : 46

Excusés : 3

Absents : 4

Le Président relève avec plaisir la présence de M. Marcel-André Boillat.

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013, approuvé par le bureau le 8 janvier 2014, ne donne lieu à aucune remarque.

3. Assermentation de deux Conseillers communaux (MM. Olivier Pittet et Jean-Jacques Streit)

Après avoir lu les lettres de démission de MM. Stéphane Caputo et Vincent Steiner, le Président procède à l'assermentation de MM. Olivier Pittet et Jean-Jacques Streit portant à 48 le nombre de membres présents.

4. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à préciser en préambule que mes communications d'aujourd'hui sont toutes officielles malgré la date du 1^{er} avril.

- Alors que rien n'était prévu à la dernière séance avant Noël, quatre commissions ad hoc ont été désignées par le bureau suite aux données de la Municipalité. Trois sont inscrites pour rapporter ce soir déjà. De plus, les délégués désignés pour rapporter le 11 juin sur le préavis de la fusion des communes du Haut Talent sont : M. Dominique Glur, rapporteur, les membres : Mme Nicole Weibel, MM. André Miéville, Vincent Rey, Yves Nicolet. Ils voudront bien passer à la table du bureau en fin de séance pour fixer une première séance, de même que les membres de la commission des finances.

- Le 8 janvier, votre bureau a validé le procès-verbal de la séance du 10 décembre dernier. Il a aussi établi les décomptes des indemnités de chaque conseillère et conseiller pour 2013. A aussi été prise en compte la participation financière de notre sortie du 15 février 2014 au Café-théâtre de Barnabé. Les soldes restant supérieurs à fr. 100,- vous ont été restitués, les autres sont portés en compte pour la nouvelle année. Pour des questions éventuelles, rendez-vous en fin de séance à la table du bureau.

- Le 9 février, ouverture du bureau électoral pour trois votations fédérales

Le taux de participation de Froideville a été de 65,39%, Vaud 57%, CH 56%.

	Froideville	Vaud	CH
1. <u>Infrastructure ferroviaire</u>	oui 576 65%	74%	62%
	non 293		
2. <u>Assurance-maladie et avortement</u>	oui 90		
	non 793 89,2%	89,1%	69,8%
3. <u>Immigration de masse</u>	oui 395		50,3%
	non 482 61,06%	54,2%	

- Comme vous l'avez appris par la presse, l'assemblée de printemps des syndics du district du Gros-de-Vaud s'est tenue cette année dans notre village le 13 mars écoulé. J'ai profité de l'occasion pour présenter Froideville avec le CD réalisé pour l'élection du Président du Grand Conseil en 2011. Ces belles images feront date et plusieurs d'entre-elles font déjà partie de l'histoire de la vie locale.

- Pour le futur dès vendredi 4, les 5, 7, 8, 9 et 10 avril, soirées scolaires à la salle de gym. J'espère vous y rencontrer un soir car vous devez venir découvrir l'immense travail réalisé par les 270 élèves et leurs enseignants mais aussi les nombreux parents bénévoles : « En l'an de grâce 1284 » tel est le titre de l'histoire imaginée par Catherine Tencalla. Il reste encore des places surtout depuis le 7 avril.

Le thème de la fête sera repris les 3 et 4 mai pour le giron des chorales du Gros-de-Vaud avec notamment le samedi dès 9h. un marché médiéval avec la participation de nombreuses sociétés locales et dès 11h. , en direct et en public à la salle de gym, l'émission de la Radio romande : « Le kiosque à musique ». Le dimanche, concert des 11 sociétés de chant du Gros-de-Vaud et du chœur des écoles. Plus de 380 chanteurs, avec, en point d'orgue, le cortège à travers le village. Pour plus d'information, le site « Aglagla » à partir de la page de la commune. Tout prochainement, un tout ménage dans vos boîtes aux lettres et, dans le prochain « Froideville info », le programme général.

Merci aux quelques Conseillères et Conseillers déjà engagés et à ceux qui viendront spontanément s'inscrire vers moi en fin de séance. Nous comptons encore sur des bénévoles pour aider les membres du chœur mixte, société organisatrice, pour recevoir dignement nos invités.

Le 9 mai, les amis de la Fondation Echaud organisent un repas de soutien à la salle polyvalente de Bottens. Je souhaite une forte participation du Conseil communal de notre commune pour soutenir cette Fondation. Nous prenons note de vos inscriptions dès ce soir mais avant le 20 avril 2014.

Après ces renseignements concernant les futures journées et soirées récréatives organisées dans notre village, revenons à nos activités de Conseillères et Conseillers communaux.

Le projet d'étude de fusion des communes de Brétigny – Cugy – Froideville et Morrens est terminé. Les Municipalités desdites communes ont adopté la convention dans leur séance hebdomadaire d'hier. Le comité de pilotage validera la convention et le préavis des Municipalités demain. Il sera remis aux bureaux des 4 conseils la semaine prochaine et de là aux commissions ad hoc et des finances pour étude.

Le mardi 29 avril à 20h.00, dans notre salle de gymnastique décorée sur un thème « médiéval », sera présentée la convention de fusion à la population des 4 villages.

Je compte vous y voir en grand nombre. Vous vous préparerez pour notre prochaine séance du conseil communal fixée au mercredi 11 juin. Nous trancherons, je l'espère favorablement pour permettre à la démocratie de fonctionner et de laisser la population toute entière de nos 4 villages se déterminer démocratiquement le 30 novembre pour un scrutin populaire de l'ensemble du corps électoral de Brétigny – Cugy – Froideville et Morrens. C'est une page importante de la vie communautaire de nos villages qui sera décidée et là, le titre de la plaquette éditée en 2011 aura toute sa signification : « Froideville à un tournant de son Histoire et face à son Destin.

J'en ai terminé avec les communications que je désirai vous apporter ce soir.

5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Les communications municipales suscitent la question suivante :

M. A. Blaser, au sujet du hangar à plaquettes forestières, demande qui construit et qui paie.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il s'agit là d'une information. La construction du hangar à plaquette et son financement est entièrement à la charge du triage forestier Mèbre-Talent (9 communes et les forêts de l'Etat).

6. Statuts de la société de la Centrale de chauffage à distance Froideville SA

Par la voix de **M. M.-H. Schwab**, la commission ad hoc donne connaissance de son rapport qui se termine ainsi : Les modifications demandées par la commission ont été relevées par **M. M. Pittet** qui les a transmises à **Me Mouquin** en vue de la modification du projet de statuts. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter la version modifiée des statuts.

Le Président ouvre la discussion et propose la consultation des statuts article par article.

M. Y. Nicolet, art. 5, aimerait savoir si le capital-actions est ouvert aux personnes habitant Froideville ou s'il est réservé à la Commune.

M. M. Pittet précise que le capital-actions est réservé entièrement à la Commune de Froideville. S'il devait être ouvert à d'autre, autorisation devrait être demandée au Conseil communal.

M. A. Blaser, art. 10, se soucie de la rémunération des membres du conseil d'administration, voyant poindre l'opportunité d'une double indemnité pour les municipaux par exemple, il demande quel sera le tarif.

M. M. Pittet le rassure en précisant que les délégués municipaux qui participent à titre personnel à d'autres entités que celles de la Municipalité sont défrayés par ces sociétés extérieures comme ce serait le cas dans le cadre du chauffage à distance.

Ces dits municipaux ne facturent aucune prestation à la Commune pour participer à ces assemblées générales ou conseils d'administration. Par conséquent ils ne seront pas payés à double. Quant au tarif, il rappelle que le conseil d'administration sera composé de 3 Municipaux et de 2 Conseillers communaux et que l'assemblée générale, à qui le conseil d'administration doit rendre des comptes, est composée exclusivement de membres du Conseil communal auxquels il incombe de fixer des tarifs et la Municipalité ne pourra pas imposer des sommes astronomiques.

M. J.-M. Porchet prend conscience que le pouvoir suprême de la société est constitué de 5 délégués du Conseil communal de Froideville et demande : qu'advient-il de l'assemblée générale en cas de fusion?

M. M. Pittet explique qu'en cas de fusion, au 1^{er} juillet 2016, l'entier des biens reviendra à la nouvelle commune. Le nouveau Conseil communal nommé déléguera 5 membres pour l'assemblée générale et 2 pour le conseil d'administration de ce chauffage à distance.

M. P.-A. Barraz, toujours art, 10, premier chapitre, « Ils sont élus pour la législature et rééligibles » se demande s'il n'y a pas lieu de préciser « par le Conseil communal » et de modifier notre règlement.

Le Président ne voit pas la nécessité de modifier le règlement du Conseil. Il retient la modification suivante de l'article 10 : « L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la société. Elle est constituée de cinq délégués élus par le Conseil communal qui représentent l'entier du capital de la société. Ils sont élus pour la législature et rééligibles. »

M. Ph. Heller, pour parer à toute ambiguïté propose : «...cinq délégués du Conseil communal, élus par celui-ci,

Le Président propose au vote cet amendement. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que l'assemblée accepte à l'unanimité la modification de l'entrée en matière de de l'art. 10 des statuts qui devient :

« L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la société. Elle est constituée de cinq délégués du Conseil communal de Froideville, **élus par ce dernier**, qui représentent l'entier du capital de la société. Ils sont élus pour la législature et rééligibles. »

M. F. Nanchen questionne : qui sont les actionnaires ? Il dénonce une ambiguïté dans les statuts qui précisent, art. 15 : « Les actionnaires exercent leur droit de vote en fonction du nombre d'actions qui leur appartient » et, art. 10 : « cinq délégués...qui représentent l'entier du capital de la société ».

M. M. Pittet explique qu'il s'agit d'un texte de base qui s'applique à de multiples sociétés. Ainsi, en cas de vente de la société CAD, décidée par le Conseil, le repreneur n'a pas la nécessité d'adapter chaque article des statuts à la nouvelle situation. Toutefois, Il est ouvert aux instructions d'un Conseil communal pointilleux en précisant que ladite société disposera de statuts particuliers.

M. Ph. Heller signale la possibilité de remédier à l'ambiguïté possible en apportant une précision à l'art. 15.

M. Ph. Weibel signale encore une faute à l'art. 10 dernière phrase et propose : « Ils sont élus... »

M. P. Lancoud, art. 11 deuxième paragraphe, présente en amendement la modification suivante : « au moins le **40%** du capital-actions. » ...au lieu de « ...au moins le dixième du capital-actions. ».

Le Président passe au vote cette modification. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée et à une forte majorité que le texte suivant est accepté. Il y a une abstention. Ainsi l'art. 11 2^{ème} paragraphe devient :

« Elle (l'assemblée générale) se réunit en séance extraordinaire notamment chaque fois que le conseil d'administration le juge utile ou nécessaire, ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires représentant au moins le **40 %** du capital-actions. L'organe de révision, les liquidateurs et, le cas échéant, les représentants des obligataires, ont également le droit de convoquer l'assemblée générale. »

Le Président ouvre le débat concernant l'art. 15. Plusieurs tentatives de modification n'aboutissent pas, il est décidé en conclusion de n'y rien changer. La parole n'étant plus demandée, **Le Président** présente à la votation la totalité des statuts du CAD. Le bulletin secret n'est pas exigé. C'est à main levée et à une forte majorité que les statuts de la Société CAD SA sont adoptés compte tenu des modifications apportées aux articles 10 et 11. Il y a un avis contraire et une abstention.

M. P. Lancoud aimerait passer à la suite des opérations et demande que soit nommée l'assemblée générale.

Ayant pris conseil auprès de M. le Préfet, **Le Président** laisse un temps de réflexion permettant à l'assemblée de trouver des membres capables et dévoués qui seront rémunérés pour participer à cette société. Cette étape sera proposée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. S. Burnier aimerait connaître la raison du retrait par la Municipalité du préavis 151/2014 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de rénovations du refuge du F.C. Froideville-Sport à Pré Camuz.

M. M. Pittet donne l'explication suivante : après un entretien de la commission ad hoc avec le représentant de la Municipalité, ladite commission a rencontré le comité du F.C. Froideville en se rendant sur place et lui a soumis son rapport. Désirant redéfinir sa position, le comité va contacter l'ensemble de son club.

C'est pourquoi, en suivant les conseils de la commission, la Municipalité a retiré momentanément son préavis pour le présenter à un prochain Conseil communal.

7. Préavis No 152/2014 demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'aménagement et l'équipement du local communal de « Belle Vue », chemin du Réservoir 2

Par la voix de **M. S. Burnier**, la commission ad hoc soumet son rapport qui est ainsi résumé : S'étant imprégné du dilemme devant lequel se trouve la Municipalité, elle dénonce l'attitude de cette dernière qui semble faire pression en brandissant un risque sécuritaire pour les enfants du centre scolaire afin de contraindre le Conseil communal d'accepter un crédit extrabudgétaire de fr. 100'000,- pour le déplacement peut objectif de son service de voirie. Elle déplore que ce préavis ne présente pas de vision globale définie sur les locaux communaux et la sécurité des enfants par l'étude d'aménagement des environs directs de l'école notamment de l'accès au parking principal. En conclusion, la commission propose une solution provisoire de sécurisation d'un couloir piéton pour les enfants, peu convaincante mais qui éviterait de coûter frs. 100'000,- aux contribuables fortement sollicités. Suggérant une réflexion plus poussée sur les investissements futurs que la démographie galopante impose à notre commune, elle propose en conclusion à l'assemblée de refuser le préavis tel que présenté ceci indépendamment du rapport de la commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances ainsi résumé : Soulignant la démarche participative et l'implication des collaborateurs de la voirie, la commission qualifie la solution proposée limitée financièrement au strict minimum adaptée aux soucis de sécurité pour les enfants scolarisés. Elle entend qu'une extension des locaux pour la voirie est envisageable bien que cette possibilité n'est à ce jour pas encore précisée ni chiffrée. En Conclusion, vu l'urgence des exigences sécuritaires, tenant compte que le montant du préavis figure pour fr. 50'000,- sur le plan des investissements, la commission propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président relève la divergence des deux rapports de commission et donne la parole à la Municipalité qui désire apporter un éclairage sur la présentation du préavis.

M. M. Girod, par un montage audio-visuel, tente de donner un complément d'information en développant les divers points du préavis, notamment le rôle de la Municipalité et l'ambiguïté de sa position vis-à-vis de la Direction des Ecole. Son premier objectif est de répondre à la commission ad hoc aux propositions faites lors de son rapport. D'autre part, il tente de donner aux membres du Conseil un maximum d'informations afin de leur permettre de se déterminer sur le projet présenté en toute connaissance de cause. Il termine en rappelant que les membres de la Municipalité ont prêté serment, s'engageant à respecter les lois, les normes et les directives en veillant à sécuriser tout en coordonnant l'organisation de l'administration communale.

Le Président a tenté de suggérer une séance commune des deux commissions avec la Municipalité avant le Conseil de ce soir. Il est persuadé que l'explication de M. M. Girod aurait pu mettre les deux commissions en adéquation. Il propose de donner la parole simultanément aux deux présidents de commissions puis il mettra en discussion l'entrée en matière.

M. Ph. Weibel, au nom de la commission des finances, n'a rien à ajouter. Il souscrit à ce qui a été présenté par **M. M. Girod**.

M. S. Burnier, exprime plusieurs remarques : Il déplore que la loi ne donne pas la possibilité d'un choix et se demande l'utilité de l'étude du projet par une commission ad hoc. Il relève que la présentation de la Municipalité parle d'une variante économique fonctionnelle et rationnelle. Une vision que ne partage pas ladite commission. Il déplore que la 2^{ème} étape de l'installation de la voirie ne soit toujours pas chiffrée et craint la surprise. Le bâtiment de Belle-Vue a des locataires qui utilisent les places de parc que les employés de la voirie occuperont. La Municipalité insiste sur la nécessité de déplacer la voirie alors que le message de la commission tente de prouver qu'il existe des solutions pour déplacer le préau. Le rôle de la Municipalité est la sécurisation des bâtiments et de l'environnement, c'est juste mais on peut sécuriser cet endroit sans déplacer la voirie. La commission pense qu'il y a des réflexions à avoir sur l'environnement scolaire : Pour utiliser les 0,5 m2 de zone couverte pour les élèves il faudra aller dans la cour intérieure ce qui rejoint ce que préconise ladite commission. Pour le va et vient continuels des parents qui amènent leur enfants, il rappelle qu'il est strictement interdit de déposer des enfants sur le chemin du Bas-de-la-Fin et ceci depuis des années. Il rappelle que l'accès pour amener les enfants à l'école c'est le parking. L'argument de zone de mixité ne tient pas la route. Il propose de reconsidérer l'accès au parking ce qui pourrait libérer une zone pour un préau. Il ne comprend pas à quoi sert un budget si des demandes de crédits extrabudgétaires sont présentées à tout moment.

M. A. Bouhedja, membre de la commission ad hoc considère le procédé comme un passage en force. La démocratie donne le droit de confronter ses idées. Les arguments avancés ce soir n'ont pas été donnés à la commission. Il est difficile à une commission de se positionner sur un préavis. La commission a d'autres visions pour envisager les solutions provisoires tout en respectant les normes. Elle demande à pouvoir réfléchir un peu plus en profondeur pour créer quelque chose qui soit harmonieux et qui corresponde au développement du centre du village que l'on projette de faire.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Mme J. Schürch pose la question de savoir comment les employés communaux pourront se mouvoir dans l'espace restreint que laisse le nouveau bâtiment scolaire.

M. J.-F. Thuillard tient à préciser quelques points : la voirie s'est spécialisée dans les travaux d'atelier qui font du bruit, ce qui est incompatible avec la proximité des classes. Au niveau de la sécurité, le trafic près de l'école inquiète le responsable de la voirie depuis plusieurs années. Une solution doit être trouvée pour sécuriser cette zone. Le projet de la création de 3 classes supplémentaires a accéléré la réflexion de déplacer les véhicules. Certains éléments de la voirie pourront rester stockés dans le local du collège. En cas de refus de ce préavis, nous n'aurons qu'une autorisation provisoire d'exploiter et nous devons de toute manière trouver une solution pour libérer cette place d'ici à la fin de l'année. En juin le même préavis sera présenté. Le périmètre scolaire de sécurité devra être redéfini après la réalisation des modulaires et le document sera avalisé par les services de l'Etat.

M. P.-A. Barraz aimerait savoir ce qui se passe si la discussion est reportée de deux mois car la commission ad hoc est critique et a fait du bon travail. La présentation de la Municipalité est pertinente, il vaut la peine qu'une solution commune soit trouvée.

M. J.-F. Thuillard craint ne pas être prêt pour la rentrée des classes à la fin de l'été.

M. P.-A. Barraz ne voit pas d'inconvénient à la situation actuelle car tous les véhicules sont déjà à Belle-Vue.

M. M. Pittet demande pourquoi reporter la décision de deux mois alors que de toute façon le problème devra être résolu.

M. M.-A. Boillat propose l'entrée en matière.

Le Président clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que l'entrée en matière est refusée par 27 non, 15 oui et 3 abstentions.

8. Nomination d'un suppléant à la commission de gestion

Le Président attend des propositions pour un deuxième suppléant.

M. P.-A. Barraz propose **Mlle Sarah Vittoz** future juriste

M. S. Casarotto propose **M. Yves Nicolet**

Le vote à bulletin secret s'impose.

Bulletins délivrés et rentrés : 48

Mlle Sarah Vittoz 37

M. Yves Nicolet 11

Le Président félicite **Mlle Sarah Vittoz** qui accepte.

9. Nomination d'un suppléant à la commission des finances

Le Président propose **M. Y. Nicolet** candidat malheureux au point 8. Ce dernier refuse.

Il n'y a pas d'autre proposition. La nomination est reporté à une prochaine séance.

10. Nomination d'un délégué à l'AET

Le Président lit le message de **M. M.-A. Boillat** annonçant sa démission du conseil de l'AET pour des raisons de santé.

M. J.-L. Stadler propose **M. Sylvain Rüfenacht**.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée que **M. Sylvain Rüfenacht** est élu à une grande majorité. Ce dernier remercie et accepte son élection.

11. Nomination d'un délégué à l'association du SDIS Haut-Talent et d'un suppléant

Le Président attend des propositions.

M. Stéphane Thuillard propose **M. Jean-François Corbaz**

Il n'y a pas d'autre proposition. Le bulletin secret n'est pas demandé.

C'est à main levée que **M. Jean-François Corbaz** est nommé à une écrasante majorité.

Il accepte ce poste de délégué à l'association du SDIS Haut-Talent..

Le Président attend des propositions pour un membre délégué suppléant.

M. Yves Schwarz propose **M. Albert Blaser**

Il n'y a pas d'autre proposition. Le bulletin secret n'est pas demandé.

A main levée **M. Albert Blaser** est nommé à une écrasante majorité. Il accepte cette nomination et remercie.

12. Propositions individuelles et divers

Le Président appelle la commission des finances et la commission de la fusion à la table du bureau. Il attend les inscriptions pour la soirée du repas de soutien de la Fondation Echaud du 9 mai 2014. Il passe la parole à ceux qui voudront bien la demander.

Mme M. Ecuyer remercie le bureau et le Président pour l'organisation de la sortie récréative à Servion.

M. Jan Matti Keller rappelle que le Conseil a accepté au mois de décembre les statuts du SDIS Haut-Talent qui est en pleine création et remercie pour la nomination du délégué et de son suppléant. Il nous annonce que l'effectif se faisant rare, il n'y aura plus assez de pompiers pour assurer la permanence de jour sur nos communes. Des négociations avec l'ECA seraient nécessaires pour trouver des solutions.

Il lance un appel pour recruter de nouveaux sapeurs. En cas d'effectif trop restreint, le risque serait d'être rattaché à une autre association. Les tarifs seraient plus honoraires.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance à 22h.00.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin

La Secrétaire



Antoinette Mathey

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le bureau le 10 avril 2014



Froideville

1055 Froideville, 1er avril 2014

Greffier Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL
du 1^{er} avril 2014
COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Messdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Projet de fusion à 4 communes

Les dernières études financières basées sur les comptes 2013 sont maintenant terminées et confirment les simulations positives faites avec les comptes 2012. Cela permet au Copil de prévoir une séance de présentation de la convention de fusion pour les habitants des quatre communes. Cette dernière a été mise en texte par les Présidente/Présidents des Conseils et sera commentée le mardi 29 avril prochain à 20h00 dans la salle de gymnastique de Froideville. Une invitation à chacun et chacun sera insérée dans le prochain bulletin communal.

Cette convention de fusion a été acceptée par les quatre Municipalités le 31.03.2014. Elle sera signée le 02.04.2014 et vous sera soumise lors d'une séance extraordinaire le mercredi 11.06.2014 en même temps que les autres Conseils.

En cas d'acceptation, la population sera appelée à se prononcer à son tour le 30.11.2014 pour une entrée en vigueur le 01.07.2016.

2. Préavis 137/2013 concernant le remplacement d'une conduite d'eau et d'une borne hydrante au ch. du Moulin

Le décompte final se présente ainsi :

Montant du préavis admis par le Conseil communal	Fr. 75'000.00
Subside ECA	- Fr. 11'250.00
	Fr. 63'750.00

Dépenses génie civil	Fr. 18'419.65
Dépenses pour appareillage	Fr. 26'516.15
Honoraires	Fr. 11'800.00
Subside ECA	Fr. 56'735.80
	- Fr. 10'470.00
Coût total	Fr. 46'265.80
Economie	Fr. 17'484.20

Dans le devis, la participation de l'ECA avait été estimée à 15 %, or elle s'est élevée à 18,5 % dans le décompte final.

De plus, nous avons prévu des travaux relativement difficiles, car nous n'étions pas sûrs que le cadastre souterrain ait bien répertorié toutes les canalisations présentes. Nous étions inquiets de devoir croiser d'autres conduites, source de frais supplémentaires, ce qui ne fut heureusement pas le cas.

Au niveau du génie civil, nous pensions devoir étayer la fouille, ce qui n'a pas été le cas non plus.

3. Réponse à l'intervention de Madame Rey lors du dernier Conseil communal

Les appartements des nouveaux immeubles à la route de Villars-Tiercelin ont été mis en location en décembre dernier. Madame Rey avait entendu dire que la gérance chargée de ce travail informait les candidats-locataires que s'ils ne prenaient pas de place de parc payante dans le garage, ils pourraient sans autre se parquer en face sur le parking du Bas-de-la-Fin.

Nous avons interpellé les responsables qui se sont déclarés très surpris par cette information. Selon eux, il y a 40 places de parc intérieures qui se doivent d'être louées, pour 33 appartements. Il y a obligation de souscrire à une place pour chaque appartement, à l'exception de 3 studios. De plus, il y a 16 places à l'extérieur pour les locataires qui ont 2 voitures, ainsi que des places pour les visiteurs.

Dans tous les cas, il n'est pas question que la Municipalité accepte la présence prolongée de véhicules sur le parking du Bas-de-la-Fin.